

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ORNE LORRAINE CONFLUENCES**

SEANCE DU 10 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le dix Avril à dix-huit heures, la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences s'est réunie à l'effet d'examiner les différentes questions inscrites à l'ordre du jour, la convocation ayant été transmise le 3 Avril 2018.

Etaient présents : Mesdames ANTOINE, BAUCHEZ, BILLON, BRUNETTI, GEIS, GIOVANELLI, GUILLON, LAURENT, LUTIQUE, OUABED, TOURNEUR et Messieurs ANDRE, BACCHETTI, BARBIER, BERG, BROGI, CHEVALIER, CHOQUET, COLIN, COLLINET, CORZANI, DANTE, DEFER, DIETSCH, DUREN, FORTUNAT, GERARD, GOTTINI, HENRYON, JODEL, KOWALEWSKI, LACOLOMBE, LAMORLETTE, MERCIER, LEFEVRE R, LOMBARD, MAFFEI, MANGIN, MARTIN, MASSON, MIANO, MINELLA, PETITJEAN, PEYROT, POLEGGI, RITZ, SCHWARTZ, VALENCE, VIDILI R, WEYLAND, ZANARDO (sauf points 39, 40 et 41), ZIMMERMANN.

Etaient représentés : Monsieur Jean-François BENAUD donne pouvoir à Monsieur François DIETSCH, Madame Giséla BOURGASSER donne pouvoir à Madame Bernadette GIOVANELLI, Madame Véronique COLA donne pouvoir à Monsieur André FORTUNAT, Monsieur Alain LAFOND donne pouvoir à Madame Fatma-Zohra OUABED, Madame Nathalie MARTINOIS donne pouvoir à Monsieur Benoît BACCHETTI, Madame Déborah MURA donne pouvoir à Monsieur Patrick MASSON, Monsieur Alain RICHARDSON donne pouvoir à Monsieur Fabrice BROGI, Monsieur Denis WEY donne pouvoir à Madame Catherine GUILLON, Monsieur Stéphane ZANIER donne pouvoir à Monsieur Hervé BARBIER.

Etaient absents : Mesdames BAGGIO, BERG, BRAUN, HENQUINET, LUX, PONT, ZATTARIN et Messieurs BERTRAND, DELATTE, NEZ, SILVESTRIN, TONIOLO, VIDILI Y.

Secrétaire de séance : VALENCE Didier

Le Président procède à l'appel des conseillers communautaires.

Le compte rendu de la séance du 13 Mars est adopté à l'unanimité.

Délégations

La loi du 12 juillet 1999 stipule que « lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux de bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Les engagements pris par le Bureau Communautaire :

1. Lors du Bureau Communautaire du 20 Mars 2018 :

- **Décide** la transformation de 16 postes,
- **Décide** de la création de 4 postes.

2. Lors du Bureau Communautaire du 20 Mars 2018 :

- **Autorise** le Président à signer les conventions d'hébergement entre l'OLC, la Région Grand Est et les lycées Jean Zay à Jarny, Louis Bertrand à Val de Briey ainsi que tous les avenants y afférents.

Aucun n'engagement n'a été pris dans le cadre des délégations du Président depuis le dernier Conseil Communautaire.

2018-CC-031 - RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis 2010, les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 50 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable en application de l'article 255 de la loi portant engagement national pour l'environnement.

Ce rapport est présenté à l'organe délibérant préalablement aux débats sur le projet de budget.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de réaliser un bilan des actions mises en œuvre sur le territoire et de les faire évoluer en fonction des enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

- **Vu** l'article L 2311-1-1 du CGCT,
- **Vu** l'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement national pour l'environnement relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales,
- **Vu** le décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales.

Le conseil communautaire,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2018.

2018-CC-032 - RAPPORT SUR L'EGALITE FEMMES/HOMMES

La loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, dans son article 61, prévoit que les collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, de plus de 20 000 habitants, sont soumis à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les

femmes et les hommes. Cette présentation a lieu préalablement aux débats sur le projet de budget.

Le décret du 24 juin 2015 fixe le contenu du rapport qui doit comporter deux volets :

- un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes,
- un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire.

La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de réaliser un bilan en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au sein d'OLC mais également du territoire et de les faire évoluer en fonction des enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues.

C'est également une occasion de porter l'égalité femmes-hommes devant l'assemblée délibérante de l'EPCI et de contribuer ainsi à un travail plus global de sensibilisation des élus, des agents et plus largement de la population.

- **Vu** l'article L 2311-1-2 du CGCT,
- **Vu** l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes,
- **Vu** le décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales.

Le conseil communautaire,

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport en matière de d'égalité femmes/hommes, préalablement aux débats sur le projet de budget de l'exercice 2018.

2018-CC-033 - CREATION D'UNE PROVISION POUR CHARGES

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3,
- **Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun,

Considérant que le risque d'irrecouvrabilité de certains loyers est avéré.

Des loyers à hauteur de 18 947,00 € n'ont pas été recouverts malgré les actions menées par les services de la trésorerie. La personne redevable n'est pas solvable.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Constitue** une provision pour risques et charges exceptionnels pour un montant total de 18 947,00 € et d'imputer ce montant à l'article 6875 du budget principal.

La constitution de cette provision permettra de financer la charge induite par le risque, au moyen d'une reprise. A contrario, la reprise de provision constituerait une recette si le risque venait à disparaître ou si la charge induite ne se réalisait pas.

2018-CC-034 - COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET PRINCIPAL OLC

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2017 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Approuve** le compte de gestion 2017 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

2018-CC-035 - COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET ANNEXE ESPACE GERARD PHILIPPE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2017 de l'Espace Gérard Philippe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Approuve** le compte de gestion 2017 de l'Espace Gérard Philippe.

2018-CC-036 - COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET ANNEXE SERVICE JEUNESSE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2017 du Service Jeunesse.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Approuve** le compte de gestion 2017 du Service Jeunesse.

2018-CC-037 - COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET SCRO

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2017 du SCRO.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Approuve** le compte de gestion 2017 du SCRO.

2018-CC-038 - COMPTE DE GESTION 2017 : BUDGET SIVU DE LA VALLEE DU LONGEAU

Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver le compte de gestion 2017 du SIVU de la Vallée du Longeau.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Approuve** le compte de gestion 2017 du SIVU de la Vallée du Longeau.

2018-CC-039 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET PRINCIPAL OLC

- Vu l'article L.2121-14 du CGCT,

Considérant que le Président doit se retirer au moment du vote du compte administratif,

Considérant que l'assemblée délibérante doit élire son ou sa Président(e) de séance,

Considérant que Monsieur Luc RITZ est candidat,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, élit Monsieur Luc RITZ Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes d'OLC.

Après avoir constaté que le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences était en tous points conformes au compte de gestion 2017 du comptable public, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

Conformément aux articles L2313 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été communiqué au conseil communautaire et sera annexée au compte administratif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, après constatation du retrait du Président pendant le vote à l'unanimité :

-- **Valide** le Compte Administratif 2017 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

2018-CC-040 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET ANNEXE ESPACE GERARD PHILIPPE

- **Vu** l'élection de Monsieur Luc RITZ, Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes,

Après avoir constaté que le compte administratif 2017 l'Espace Gérard Philippe était en tous points conformes au compte de gestion 2017 du comptable public, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le compte administratif 2017 l'Espace Gérard Philippe.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, après constatation du retrait du Président pendant le vote, à l'unanimité :

-- **Valide** le Compte Administratif 2017 de l'Espace Gérard Philippe.

2018-CC-041 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET ANNEXE SERVICE JEUNESSE

- **Vu** l'élection de Monsieur Luc RITZ, Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes,

Après avoir constaté que le compte administratif 2017 du Service Jeunesse était en tous points conformes au compte de gestion 2017 du comptable public, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du Service Jeunesse.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, après constatation du retrait du Président pendant le vote, à l'unanimité :

-- **Valide** le Compte Administratif 2017 du Service Jeunesse.

2018-CC-042 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET SCRO

- **Vu** la loi MAPTAM du 27 Janvier 2014,

Considérant que la compétence GEMAPI est devenue une compétence obligatoire d'Orne Lorraine Confluences à compter du 1^{er} Janvier 2018,

- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 20 Février 2018 de dissolution du SCRO stipulant que l'actif, le passif et la trésorerie du syndicat sont transférés à Orne Lorraine Confluences.

Après avoir constaté que le compte administratif 2017 du SCRO était en tous points conformes au compte de gestion 2017 du comptable public, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du SCRO.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le Compte Administratif 2017 du SCRO.

2018-CC-043 - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : BUDGET SIVU DE LA VALLEE DU LONGEAU

- **Vu** la loi MAPTAM du 27 Janvier 2014,

Considérant que la compétence GEMAPI est devenue une compétence obligatoire d'Orne Lorraine Confluences à compter du 1^{er} Janvier 2018,

- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 23 Février 2018 de dissolution du SIVU de la Vallée du Longeau stipulant que l'actif, le passif et la trésorerie du syndicat sont transférés à Orne Lorraine Confluences.

Après avoir constaté que le compte administratif 2017 du SIVU de la Vallée du Longeau était en tous points conformes au compte de gestion 2017 du comptable public, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le compte administratif 2017 du SIVU de la Vallée du Longeau.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le Compte Administratif 2017 du SIVU de la Vallée du Longeau.

2018-CC-044 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET SCRO

- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2018 de dissolution du SCRO stipulant que l'actif, le passif et la trésorerie du syndicat sont transférés à OLC,

Considérant les résultats 2017 du budget du SCRO, à savoir :

- Section de fonctionnement
 - Résultat de l'exercice 2017 : - 32 016,53 €
 - Affectation résultat 2016 : 107 531,47 €
 - Intégration du résultat SABO suite dissolution : 9 836,83 €
 - **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 à affecter : 85 351,77 €**
- Section d'investissement
 - Résultat de l'exercice 2017 : - 56 522,49 €
 - Solde d'exécution N-1 : 76 228,58 €
 - Restes à réaliser dépenses : 0,00 €
 - Restes à réaliser recettes : 0,00 €
 - **Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017 : 19 706,09 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Décide** d'affecter les résultats 2017 du SCRO au budget principal.

2018-CC-045 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET SIVU DE LA VALLEE DU LONGEAU

- **Vu** l'arrêté préfectoral en date du 23 février 2018 de dissolution du SIVU de la Vallée du Longeau stipulant que l'actif, le passif et la trésorerie du syndicat sont transférés à OLC,

Considérant les résultats 2017 du budget du SIVU de la Vallée du Longeau, à savoir :

- Section de fonctionnement
 - Résultat de l'exercice 2017 : 3 756,57 €
 - Affectation résultat 2016 : - 3 613,59 €
 - **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 à affecter : 142,98 €**
- Section d'investissement
 - Résultat de l'exercice 2017 : 28 484,45 €
 - Solde d'exécution N-1 : - 25 037,27 €
 - Restes à réaliser dépenses : 2 000,00 €
 - Restes à réaliser recettes : 0,00 €
 - **Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017 : 1 447,18 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Décide** d'affecter les résultats 2017 du SIVU de la Vallée du Longeau au budget principal.

2018-CC-046 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET ANNEXE SERVICE JEUNESSE

- **Vu** la rétrocession du Service Jeunesse à la Commune de Jarny à compter du 1^{er} Janvier 2018,

Considérant les résultats 2017 du budget du Service Jeunesse, à savoir :

- Section de fonctionnement
 - Résultat de l'exercice 2017 : - 21 078,93 €
 - Résultat reporté 2016 : 62 757,28 €
 - **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 à affecter : 41 678,35 €**

- Section d'investissement
 - Résultat de l'exercice 2017 : 7 099,50 €
 - Solde d'exécution N-1 : - 34 014,38 €
 - Restes à réaliser dépenses : 0,00 €
 - Restes à réaliser recettes : 0,00 €
 - **Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017 : - 26 914,88 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Décide** d'affecter les résultats 2017 du Service Jeunesse au budget principal.

2018-CC-047 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET OLC

Considérant les résultats de l'exercice 2017 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences, à savoir :

- Section de fonctionnement
 - Résultat de l'exercice 2017 : 842 858,77 €
 - Affectation résultat 2016 : 751 786,29 €
 - **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 à affecter : 1 594 645,06 €**

- Section d'investissement
 - Résultat de l'exercice 2017 : 162 469,18 €
 - Solde d'exécution N-1 : - 211 857,19 €
 - Restes à réaliser dépenses : 1 459 016,00 €
 - Restes à réaliser recettes : 824 468,00 €
 - **Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017 : - 683 936,01 €**

Au vu de l'affectation des résultats du SCRO, du SIVU de la Vallée du Longeau et du Service Jeunesse et de leur intégration dans le budget principal d'OLC, ainsi que de ceux ci-dessus, les résultats de clôture à affecter seront les suivants :

Section de fonctionnement	
	Résultat de clôture
OLC	1 594 645,06
SCRO	85 351,77
SMU Longeau	142,98
Service Jeunesse	41 678,35
EXCEDENT	1 721 818,16
Section d'investissement	
	Résultat de clôture
OLC	-683 936,01
SCRO	19 706,09
SMU Longeau	1 447,18
Service Jeunesse	-26 914,88
DEFICIT	-689 697,62

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2017 ci-dessus au budget principal comme suit :
- Excédent de fonctionnement à l'article 002 : 1 032 120,54 € ;
 - Excédent de fonctionnement capitalisé à l'article 1068 : 689 697,62 €.

2018-CC-048 - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017 : BUDGET ANNEXE ESPACE GERARD PHILIPPE

Considérant les résultats de l'exercice 2017 de l'Espace Gérard Philipe, à savoir :

- Section de fonctionnement
 - Résultat de l'exercice 2017 : 22 429,89 €
 - Affectation résultat 2016 : 25 334,80 €
 - **Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2017 à affecter : 47 764,69 €**
- Section d'investissement
 - Résultat de l'exercice 2017 : 139 612,93 €
 - Solde d'exécution N-1 : - 133 021,72 €
 - Restes à réaliser dépenses : 0,00 €
 - Restes à réaliser recettes : 0,00 €
 - **Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2017 : 6 591,21 €**

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Décide** d'affecter les résultats 2017 du budget Espace Gérard Philippe comme suit :
- Excédent de fonctionnement à l'article 002 : 47 764,69 € ;
 - Excédent d'investissement à l'article 001 : 6 591,21 €.

2018-CC-049 - VOTE DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES 2018

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, par 59 voix « pour » et 2 « contres » (Monsieur MASSON et Madame MURA « pouvoir »)

- **Décide** de fixer le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises 2018 à 30.56 %.

2018-CC-050 - VOTE DES TAUX DES MENAGES 2018

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Vote** les taux suivants :
- 12,99 % pour la taxe d'habitation,
 - 3,51 % pour la taxe foncière bâti,
 - 5,11 % pour la taxe foncière non bâti.

2018-CC-051 - FIXATION DU TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2018 SUR DIFFERENTES ZONES

Monsieur Hervé BARBIER ne souhaite pas prendre part au vote, étant donné qu'il a un pouvoir de Monsieur Stéphane ZANIER, ce dernier ne sera pas non plus comptabilisé.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, par 55 voix « pour » et 4 « abstentions » (Monsieur MASSON, Madame MURA « pouvoir », Madame LAURENT, Monsieur ZIMMERMANN) :

- **Décide** de fixer les taux de taxe d'enlèvement des "Ordures Ménagères" 2018 sur les différentes zones de la manière suivante :

Zones approuvées par délibération le 15 janvier 2017	Territoire	Base d'imposition	Taux TEOM 2018
1	Abbéville-lès-Conflans	156 418	4,60
2	Allamont-Donpierre	80 324	20,30
3	Béchamps	52 423	17,40
4	Boncourt	110 902	18,40
5	Brainville-Porcher	97 713	16,35

6	Bruville	112 899	21,15
7	Conflans-en-Jarnisy	2 539 637	3,55
8	Fléville-Lixières	171 971	17,95
9	Friaucourt	218 255	17,30
10	Gondrecourt-Aix	96 141	19,50
11	Jeandelize	258 593	15,05
12	Mouaville	52 689	19,65
13	Olley	126 840	21,35
14	Ozerailles	70 092	20,90
15	Saint Marcel	86 475	14,10
16	Thumeréville	44 942	19,40
17A	Affléville	106 874	17,65
17B	Norroy-le-Sec	279 711	15,70
18A	Anoux, Avril, Bettainvillers, Lantéfontaine, Les Baroches, Lubey et le Val de Briey	9 561 035	11,70
18B	Auboué	2 091 074	13,05
18C	Batilly	925 904	13,45
18D	Doncourt-lès-Conflans	683 314	16,80
18E	Giraumont	847 456	14,75
18F	Hatrize	560 637	13,45
18G	Homécourt	4 988 234	12,50
18H	Jarny	7 629 543	11,20
18I	Joeuf	5 478 240	12,20
18J	Jouaville	179 901	16,45
18K	Labry	1 268 883	12,10
18L	Moineville	806 700	12,60
18M	Moutiers	1 162 698	14,00
18N	Puxe	57 291	20,80
18O	Saint-Ail	502 989	7,75
18P	Ville-sur-Yron	172 857	16,20
18Q	Valleroy	1 645 135	14,20

2018-CC-052 - BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL OLC

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2018 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

Celui-ci s'équilibre à 31 788 846,88 € en fonctionnement et à 6 583 815,18 € en investissement.

Conformément aux articles L2313 et L5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été communiqué au conseil communautaire et sera annexée au budget primitif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, par 59 voix « pour » et 2 « abstentions » (Monsieur MASSON et Madame MURAH « pouvoir ») :

-- **Adopte** le Budget Primitif 2018 de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences.

2018-CC-053 - BUDGET PRIMITIF 2018 : BUDGET ANNEXE ESPACE GERARD PHILIPPE

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter le budget primitif 2018 de l'Espace Gérard Philippe.

Celui-ci s'équilibre à 282 118,96 € en fonctionnement et à 58 731,00 € en investissement.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Adopte** le Budget Primitif 2018 de l'Espace Gérard Philippe.

2018-CC-054 - CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION PABLO PICASSO

Considérant la mise en œuvre du projet artistique 2018 de la scène conventionnée pour le jeune public d'Homécourt,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

-- **Valide** le versement d'une subvention de 118 300,00 € au profit de l'association Pablo Picasso,

-- **Autorise** le Président à signer la convention d'objectifs 2018 correspondante ainsi que tous les avenants y afférents.

2018-CC-055 - PROJET D'ENTRETIEN DE L'ORNE LANCE PAR LE SCRO

- **Vu** le projet lancé par le syndicat des communes riveraines de l'Orne visant à réaliser un programme d'entretien de l'Orne d'Olley à Joeuf,
- **Vu** l'arrêté Préfectoral du 27 décembre 2017 approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes Orne Lorraine Confluences lui conférant la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, dans les conditions prévues à l'article L211.7 du code de l'environnement » à compter du 1^{er} janvier 2018 »,

- **Vu** l'arrêté Préfectoral du 20 février 2018 visant à dissoudre le syndicat des communes riveraines de l'Orne au profit de la communauté de communes Orne Lorraine Confluences,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Valide** le projet d'entretien de l'Orne,
- **Met** à enquête publique ledit projet,
- **Demande** au Tribunal Administratif de Nancy de nommer un commissaire enquêteur,
- **Autorise** le Président à déposer des demandes de subventions auprès des partenaires,
- **Valide** le plan de financement prévisionnel suivant :

Linéaire total (m)	Linéaire total (km)	Plafonnement des aides 3000 €/km	Aide agence de l'eau Rhin Meuse 50%	Montant total des travaux HT	Montant restant à la charge de la collectivité HT
35107	35.107	105 321,00 €	52 660,50 €	152 976,30 €	100 315,80 €

Fait à AUBOUE, le 16 Avril 2018

Le Président,
Jacky ZANARDO

